



MORTIERS PRÉ-MÉLANGÉS POUR FONDATIONS

Norme EN 13813

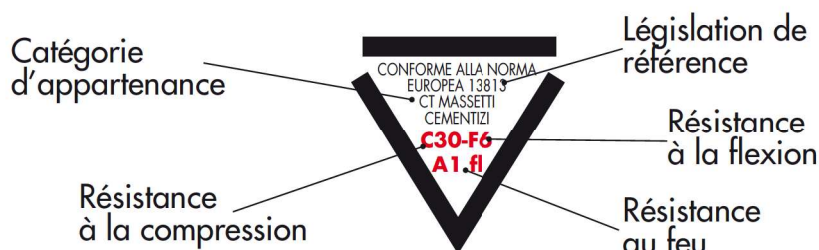
Cette norme établit les critères et les méthodes d'essai pour la classification des mortiers prémélangés pour fondations.

CT = Mortiers pré-mélangés pour fondations en ciment. Prémélangés en poudre à base de ciment à mélanger avec de l'eau au moment de l'utilisation sur le chantier.

C = Résistance à la compression après 28 jours (N/mm²)

F = Résistance à la flexion après 28 jours (N/mm²)

A1 fl = Résistance au feu



CPR 305/2011

Cette norme établit (entre autres) que les mortiers pré-mélangés pour fondations doivent satisfaire aux exigences minima des tests prévus par la norme EN 13813 et que les matières premières, le processus et le produit fini doivent être soumis à un plan de tests de contrôle dont la teneur et la périodicité sont strictement définies.